

Le 14 février 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 14 février 2011 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-045-02-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6t) Représentant sur le Comité de la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières pour les subventions accordées aux commerces et industries
- 6u) Vente conditionnelle d'un terrain au parc industriel

Remis à une date ultérieure :

- 6e) Article 22 de la Loi Environnement : proposition de Génivar
- 6g) Déneigement de la route Dussault et du boulevard Bona-Dussault

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-046-02-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 17 janvier 2011 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- Du financement pour le Pavillon André Darveau;
- Du CLD : comité exécutif;
- De la mise au jeu du Tournoi du hockey mineur;
- Que le transport adapté fusionne avec le transport collectif;
- De la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières;
- Des rencontres pour la vente de terrains industriels et résidentiels.

SM-047-02-11

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de décembre 2010 et de janvier 2011 au montant de 575 868,31\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	83 214,43 \$		
comptes à payer :	168 364,69 \$	(2011)	3 595,48 \$ (2010)
19-01 :	204 574,13 \$		
19-01 :	2 356,48 \$		
20-01 :	2 940,00 \$		
20-01 :	500,00 \$		
25-01 :	(340,75)\$	chèque annulé	
25-01 :	18 358,65 \$		
25-01 :	22 991,42 \$		
01-02 :	16 286,00 \$		
01-02 :	15 060,07 \$		
10-02 :	2 375,50 \$		
10-02 :	35 592,21 \$		

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2011

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 janvier 2011 et est disposé à répondre aux questions.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 300-00-2011-E POUR
LE PROLONGEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
PHASE V**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement d'emprunt 300-00-2011-E pour le prolongement du développement résidentiel phase V.

Règlement #300-00-2011-E

Règlement décrétant le prolongement phase V du développement résidentiel municipal prévoyant une dépense totale de 466 000,\$ et appropriant les deniers nécessaires par un emprunt à long terme, n'excédant pas 466 000,\$ remboursable en 20 ans

ATTENDU QU' il est nécessaire, dans la continuité d'un développement efficace du secteur résidentiel municipal de procéder à la cinquième phase avec les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial ainsi que les services publics;

ATTENDU QUE la firme Génivar a estimé les coûts de réalisation de la phase V du développement à 446 000 \$, incluant les frais incidents et les taxes nettes;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à la séance régulière de ce conseil municipal, tenue le 17 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE
CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

1. TITRE

Le présent règlement portera le titre de : « Règlement décrétant le prolongement phase V du développement résidentiel municipal prévoyant une dépense totale de 466 000 \$ et appropriant les deniers nécessaires par un emprunt à long terme, n'excédant pas 466 000 \$ remboursable en 20 ans ».

2. BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à exécuter ou faire exécuter les travaux de voirie avec services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et services publics afin de prolonger le développement résidentiel municipal, tels que décrits plus amplement au document préparé par les ingénieurs de la firme Génivar en date du 13 décembre 2010, pour le projet numéro Q127865, dont copie est joint au présent règlement sous la cote « Annexe A : phase V développement résidentiel municipal ».

3. MONTANT À DÉPENSER

Le conseil est autorisé à dépenser une somme estimée à 466 000 \$ pour les fins du présent règlement.

4. EMPRUNT

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n’excédant pas 466 000\$ sur une période de 20 ans.

5. IMPOSITION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

6. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L’ESTIMATION

S’il advient que le montant d’une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l’appropriation s’avérera insuffisante.

7. APPROPRIATION DE SUBVENTION

Ce conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Ce conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de subvention lorsqu’il s’agit d’une diminution du terme décrété au présent règlement.

8. SIGNATURE

Le Maire et le directeur général / greffier-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l’exécution des dispositions du présent règlement.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SM-049-02-11

SAISIE ET VENTE D’UN IMMEUBLE PAR LE SHÉRIF DE LA COUR SUPÉRIEURE

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d’un jugement pour taxes impayées dans le dossier suivant :

No du dossier	No de matricule	Désignation de l’immeuble
CM 15-08	8472 96 3292	Lot 3 233 816 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE les mesures d’exécution tentées jusqu’à maintenant se sont avérées nulles;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la saisie et à la vente de cet immeuble par le shérif de la Cour supérieure;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières entreprenne la procédure de saisie et de vente de l'immeuble mentionné précédemment.

QUE le maire et/ou le directeur général soient autorisés à enchérir jusqu'à un montant ne devant pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire de rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales le tout tel que prévu à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

SM-050-02-11

**PROPOSITION : BALAYAGE DE RUES : LES ENTREPRISES
TRÉMA**

CONSIDÉRANT la proposition des Entreprises Tréma pour le balayage de rues;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition des Entreprises Tréma au montant de 19 016,61 \$, taxes en sus, pour les années 2011, 2012 et 2013 pour le balayage des rues.

SM-051-02-11

QUOTE-PART 2011 : TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que le Transport Adapté est administré par la ville de Saint-Basile et dessert les municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le service du Transport Adapté est offert par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT que les tarifs sont de 2,75\$ pour un déplacement simple à l'intérieur du territoire et de 6,\$ pour un déplacement simple à l'extérieur du territoire;

CONSIDÉRANT que la contribution globale escomptée du milieu (usagers et municipalités) doit tendre à atteindre à 35% des coûts estimés du service;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de 6 043,57 \$ pour sa participation financière 2011 au Transport adapté de Portneuf.

SM-052-02-11

**DEMANDE D'EXPERTISE AU SERVICE TECHNIQUE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) : PISTE
CYCLABLE ET POSSIBILITÉ DE TROIS (3) ROUTIÈRES SUR
LE BOULEVARD BONA-DUSSAULT**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire créer un corridor sécuritaire pour les piétons et les cyclistes sur le boulevard Bona-Dussault;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire entretenir les trottoirs de l'avenue Principale et du boulevard Bona-Dussault;

CONSIDÉRANT que ces objectifs ne peuvent être atteints que si nous obtenons le contrat de déneigement de la portion du boulevard Bona-Dussault afin de minimiser les coûts de déneigement;

CONSIDÉRANT que ce corridor doit être utilisé par les piétons et les cyclistes uniquement;

CONSIDÉRANT que le boulevard Bona-Dussault appartient au Ministère des transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas l'expertise professionnelle afin d'analyser la perspective d'une piste cyclable répondant aux normes acceptée par le Ministère des transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil demande l'expertise au service technique du Ministère des transports du Québec (MTQ) d'étudier la possibilité de transformer le boulevard Bona-Dussault à trois (3) voies tout en utilisant l'espace approprié pour créer une piste cyclable et un sentier piétonnier côté Ouest du boulevard.

QUE cette étude soit faite en considérant le déneigement et la signalisation afin que l'on puisse identifier et séparer les voies routières du corridor protégé pour les piétons et cyclistes.

QUE cette demande soit envoyée à messieurs Rémy Guay, chef des centres de services de la Capitale-Nationale et Michel Richard au centre de services de Cap-Santé.

SM-053-02-11

AUGMENTATION DU COÛT DES TERRAINS AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT les coûts d'études environnementales demandées par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT les coûts afférents pour la construction de la phase V du projet de développement résidentiel de la rue Matte (lots numéros 1 à 5 et 40 notamment) - référence : plan projet de développement résidentiel confectionné par Maurice Champagne, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2010, minute 4981;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires pour la réalisation d'un rond-point (phase V) permettant un design urbain plus innovateur (lots numéros 36 à 39) - référence : idem;

EN CONSÉQUENCE ;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil annule la résolution SM-389-12-10 - Coût des terrains pour le développement résidentiel.

QUE le Conseil majore le prix des dits lots numéros 1 à 5 et 40 à 2,05 \$ le pied carré.

QUE le Conseil majore le prix des dits lots numéros 36 à 39 à 2,99 \$ le pied carré.

SM-054-02-11

**CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN POUR 5 ANS :
CIMCO : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le contrat de CIMCO est échu;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du dossier, la prévention de nos équipements et infrastructures du système de réfrigération est de mise;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur des loisirs à signer pour et au nom de la Ville le contrat de CIMCO réfrigération pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 mai 2016, avec les montants suivants :

➤ La saison 2010-2011 pour la somme de 1 628,\$;

- La saison 2011-2012 pour la somme de 3 548,\$;
- La saison 2012-2013 pour la somme de 3 674,\$;
- La saison 2013-2014 pour la somme de 3 796,\$;
- La saison 2014-2015 pour la somme de 3 916,\$
- La saison 2015-2016 pour la somme de 4 040,\$.

SM-055-02-11

**MISE SUR PIED D'UN PROJET D'HABITATION COOPÉRATIVE
POUR PERSONNES AUTONOMES DE 75 ANS ET PLUS OU EN
LÉGÈRE PERTE D'AUTONOMIE**

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité de logements abordables de qualité avec services pour les personnes autonomes de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre des modalités d'application du volet 2 du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT la formation d'une coopérative portant le nom Coopérative de solidarité Pavillon André Darveau;

CONSIDÉRANT que la Ville cède le terrain, acheté au coût de 126 100,\$, taxes en sus, à la Coopérative de solidarité Pavillon André Darveau situé au 222, rue Saint-Joseph à Saint-Marc-des-Carières, numéro de lot 4 575 385 pour une superficie de 5 388.400 mètres carrés, la valeur taxable est de 40 900,\$;

CONSIDÉRANT la résolution SM-248-10-09;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières précise les points suivants :

- Que les logements de la Coopérative de solidarité Pavillon André Darveau s'adresseront aux personnes âgées autonomes de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie;
- Que la durée au Programme de supplément au loyer (PSL) est de 25 années consécutives soit la durée de la convention avec la SHQ renouvelable à chaque 5 ans en même temps que l'engagement de la SHQ pour le PSL;
- Que le nombre d'unités de logement réservés au PSL pourra atteindre un maximum de 13 unités;

- Assumer les coûts relatifs aux raccordements d'aqueduc et d'égout au bâtiment de la coopérative d'un montant approximatif de 10 000,\$;
- Assumer les coûts relatifs au déneigement de l'accès et des stationnements du bâtiment de la coopérative pour un montant approximatif de 3 000,\$ par année et ce pour une durée de 25 ans à la Coopérative;

QUE ces engagements soient conditionnels à la viabilité financière du projet et à l'obtention des aides financières provenant des autorités gouvernementales concernées.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CRÉANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SHQ

Règlement 301-00-2011

Madame Émilie Naud, conseillère de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis de la SHQ.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 525 000,\$ POUR LA RÉALISATION DU PAVILLON ANDRÉ DARVEAU

Règlement 302-00-2011-E

Monsieur Jacques Bédard, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement d'emprunt de 525 000,\$ pour la réalisation du Pavillon André Darveau.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-056-02-11

RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION INTÉRIMAIRE DE DÉPENSES : PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO)

CONSIDÉRANT

que le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettrait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

CONSIDÉRANT

que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au

ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

CONSIDÉRANT

que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT

que pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagnée d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise monsieur Maryon Leclerc, directeur général/greffier-trésorier à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SM-057-02-11

**FACTURE : ADHÉSION 2011 : ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET
LA PROTECTION DE L'INFORMATION (AAPI)**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de renouveler l'adhésion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 au montant de 175\$, taxes en sus, à l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

SM-058-02-11

**FACTURE : OPÉRATION CADASTRALE ET PIQUETAGE :
AVENUE DE L'INDUSTRIE : MAURICE CHAMPAGNE,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11-M4982 au montant de 2 910,\$, taxes en sus, pour l'opération cadastrale et piquetage sur l'avenue de l'Industrie à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

SM-059-02-11

**FACTURE : RÉFECTION DE LA RUE BEAUCHAMP PHASE II :
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX : LABORATOIRES
D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11575 au montant de 335,\$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux sur la rue Beauchamp phase II aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

SM-060-02-11

**FACTURE : PRECO #1 : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-
DUSSAULT; CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX :
LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11576 au montant de 4 235,50\$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du boulevard Bona-Dussault aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

SM-061-02-11

**FACTURE : PRECO #2 : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-
DUSSAULT, RUE BEAUCHAMP ET DU 3^E RANG OUEST :
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX : GROUPE
QUALITAS INC.**

CONSIDÉRANT les recommandations de Génivar;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #27601 au montant de 1 526,70 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du boulevard Bona-Dussault, rue Beauchamp et du 3^e Rang Ouest à Groupe Qualitas inc

SM-062-02-11

**FACTURE : POLITIQUE FAMILIALE : RÉMUNÉRATION DE
LA CHARGÉE DE PROJET**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Émilie Naud, conseillère, siège #2;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 6 février 2011 (rémunération de 55 heures) au montant de 990,\$ pour divers documents pour la politique familiale à madame Isabelle Rabouin, chargée de projet.

SM-063-02-11

**AUTORISATION DE SIGNATURES : OUVERTURE DE COMPTE
#12078 : COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf;

CONSIDÉRANT que deux signatures sont requises sur les chèques de dépenses du Comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE mesdames Huguette Gignac et Jocelyne Garneau soient autorisées à signer les chèques pour et au nom du Comité d'embellissement pour le compte #12078 à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf.

SM-064-02-11

**AUTORISATION DE SIGNATURES : OUVERTURE DE COMPTE
#12075 : COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf;

CONSIDÉRANT que deux signatures sont requises sur les chèques de dépenses du Comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE mesdames Irma Gauthier et Claudette Dussault soient autorisées à signer les chèques pour et au nom du Comité de la bibliothèque pour le compte #12075 à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf et en leur absence, madame Bibiane Perron.

SM-065-02-11

REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES POUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COMMERCES ET INDUSTRIES

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Jacques Bédard soit le représentant du Conseil municipal sur le comité de la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières pour les subventions accordées aux commerces et industries.

SM-066-02-11

VENTE CONDITIONNELLE D'UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment industriel pour l'entreprise de Pièces d'Autos M.J.T. inc. érigé à l'intérieur des deux (2) ans de la vente par acte notarié des lots 4761017 (non officiel) et 4761018 (non officiel) du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT l'investissement en coût de construction dudit bâtiment industriel qui s'élèvera à au moins 100 000.00 \$;

CONSIDÉRANT la création en la Ville de Saint-Marc-des-Carières d'au moins deux (2) emplois temps plein pour l'opération de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT enfin, que l'ensemble des conditions stipulées à la promesse d'achat ratifiée incessamment entre la Ville de Saint-Marc-des-Carières et ladite entreprise feront partie intégrante de l'acte de vente notarié ;

EN CONSÉQUENCE ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du Conseil autorise donc la vente desdites parcelles de lot portant les numéros 4761017 (non officiel) et 4761018 (non officiel) du cadastre du Québec (voir plan de cadastre de Maurice Champagne, a.-g., minute 4982, daté du 9 décembre 2010) d'une superficie respective de 118 047.8 pieds carrés (10 967.0 mètres carrés) et 25 270.4 pieds carrés (2 347.7 mètres carrés) au prix de 0.15 \$ / pi² pour un montant total de 21 497.73 \$, taxes en sus.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-067-02-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 21h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire